



AVIS A MANIFESTATION D'INTERET POUR LA CONCESSION DU CAMP TOURISTIQUE DE BANIA A L'INTERIEUR DU PARC NATIONAL DE LA COMOE

I. OBJET

Conformément aux dispositions de la loi n°2002-102 du 11 février 2002 relative à la création, à la gestion et au financement des parcs nationaux et réserves naturelles, l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR) envisage mobiliser le secteur privé dans la gestion des activités touristiques au sein les Aires Protégées (AP) afin de tirer profit de l'expertise de ces acteurs.

Dans cette dynamique, le Parc national de la Comoé (PNC), l'une des plus grandes aires protégées de l'Afrique de l'Ouest, inscrit dans la stratégie « Sublime Côte d'Ivoire » et dans le circuit la « route des Rois », envisage valoriser son potentiel touristique en associant des partenaires privés.

L'importance de son étendue (1 148 756 ha), de sa diversité biologique composée entre autres de 135 espèces de mammifères, 497 espèces d'oiseaux et plus de 1162 espèces végétales, ses caractéristiques physiques et sa situation géographique confèrent à cette aire protégée une importance particulière dans la sous-région ouest africaine et dans le réseau des Parcs nationaux et Réserves (PNR) de Côte d'Ivoire. Ses richesses ont suscité un intérêt au niveau de la communauté internationale qui l'a inscrit comme réserve de biosphère en 1982 et site du Patrimoine mondial en 1983.

Les informations sur le PNC et son potentiel sont disponibles sur le site web www.oipr.ci et la page <https://web.facebook.com/photo/?fbid=246942621472704&set=a.129730156527285>.

Dans le cadre de la relance des activités touristiques au PNC, la DZNE a mis place des infrastructures d'accueil tel le camp touristique à l'intérieur dudit parc. Cet édifice est constitué de cinq cases construites avec des matériaux locaux, cinq tentes démontables et d'un restaurant d'une capacité de 20 places réalisés pour l'accueil et l'hébergement des visiteurs.

Dans le cadre de l'appui aux communautés riveraines, la gestion du camp touristique est confiée à l'Association villageoise de Conservation et de Développement (AVCD) de Bania.

Malheureusement, l'AVCD ne dispose pas de ressources nécessaires et de compétences pour assurer le fonctionnement adéquat de ce camp touristique. Ainsi, pour une meilleure exploitation du site, la DZNE prévoit la concession du Camp Touristique de Bania à un opérateur répondant aux exigences de gestion fixées.

II. DESCRIPTION DU SITE

Le Camp touristique de Bania est situé à l'intérieur du Parc national de la Comoé, à 13 kilomètres de l'entrée Est du Parc situé à Bania (voir photo ci-dessous) sur une surface d'environ 1 hectare. Il est facile d'accès du fait de la piste d'accès praticable et régulièrement entretenue par le gestionnaire. Pour des amateurs du tourisme de vision, c'est un cadre idéal pour un repos et une fusion parfaite avec la nature. Situé à 48 kilomètres de la ville de Bouna, Chef-lieu de la région du Bounkani, le camp touristique de Bania se trouve à 578 km d'Abidjan et à 174 km de Bondoukou.

III. DESCRIPTION DES PRESTATIONS

En étroite collaboration avec l'équipe de la DZNE, l'opérateur recruté devra assumer les tâches suivantes :

- Faire fonctionner le camp sur toute l'année par la promotion du tourisme local/national/international ;

- Utiliser la main d'œuvre locale (80% pour son personnel) ;
 - Poursuivre l'extension des infrastructures avec l'appui de la DZNE ;
 - Collaborer avec les organes de communication locale (plateforme des radios locales, AIP ...) ;
 - Collaborer avec les autres structures de l'industrie touristique local (hôtels, restaurants, ...) ;
 - Sensibiliser les visiteurs au respect des dispositions réglementaires de la gestion du PNC.

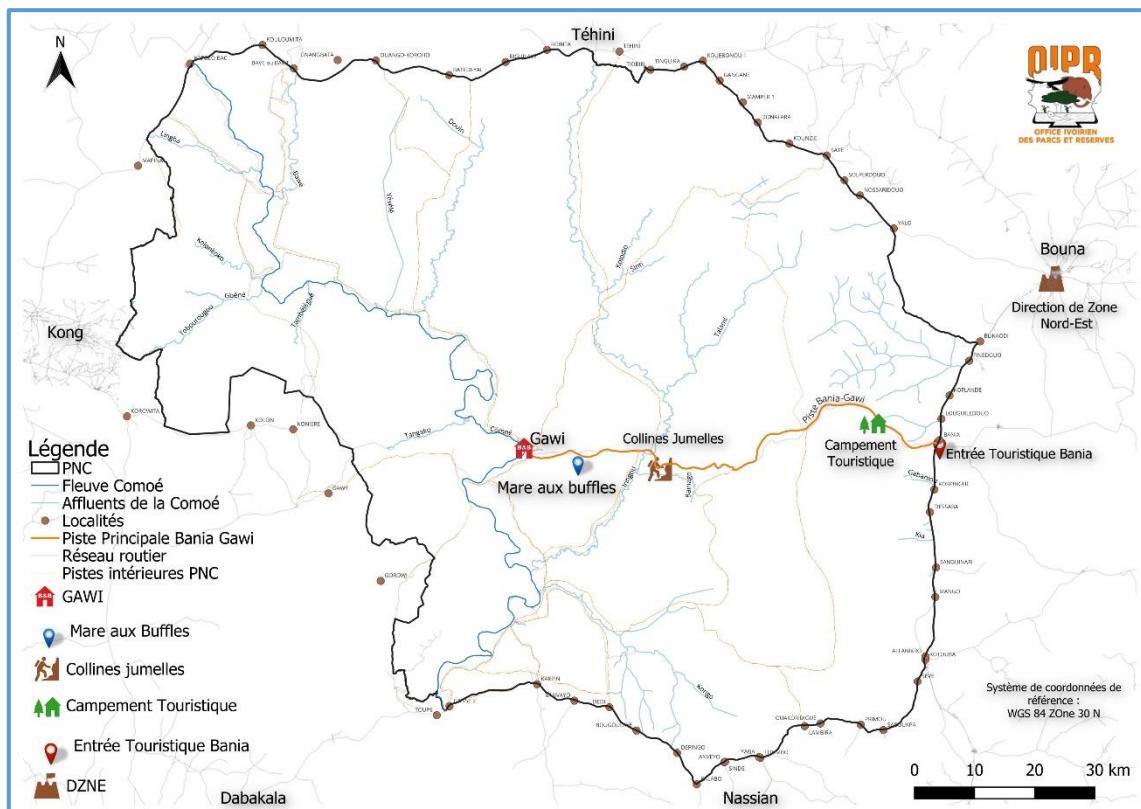


Figure 1 : Carte de situation du Camp Touristique de Bania

IV. CRITERES D'ELIGIBILITE

La consultation est ouverte à **toute structure privée ou Organisation non Gouvernementale (ONG)** légalement constituée répondant aux critères suivants :

- Avoir au moins cinq (5) ans d'existence légale ;
 - Avoir au moins deux (02) années d'expérience professionnelle dans le domaine du tourisme. Les activités touristiques menées au cours des trois dernières années doivent être clairement présentées ;

- Avoir réalisé une mission de gestion ou de conduite des activités touristiques ;
- Les bilans certifiés des trois derniers d'exercices (2020-2022 ou 2021-2023 ou 2022-2024) devront être fournis par les soumissionnaires.

4- PROCEDURES DE SELECTION

Les consultants retenus sur la liste restreinte (maximum 5 candidats retenus) à l'issue de l'avis à manifestation d'intérêt (AMI) seront invités à soumettre des propositions technique et financière sur la base d'un dossier de consultation qui leur sera transmis.

De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessous pendant les heures de bureau de 8 heures à 12 heures 30 minutes et de 13 heures 30 minutes à 16 heures (heures locales) à l'adresse et contact ci-dessous :

Adresse : Direction de Zone Nord-est de l'OIPR sise à Bouna

Téléphone : (+225) 27 35 91 72 14

E-mail : contact.comoe@oipr.ci / roger.kouadio@oipr.ci / tizie27@gmail.com